
Dossier

De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole

Pascale Pollet*

Les trente dernières années s'inscrivent dans la lignée des trente précédentes : le nombre d'exploitations s'est réduit fortement et une part croissante de la production est le fait de grandes unités spécialisées ; la population agricole a diminué, le salariat s'est substitué en partie à la main-d'œuvre familiale, les chefs d'exploitation sont de plus en plus diplômés. La baisse relative des prix agricoles a incité les producteurs à adopter des modes de production plus efficaces, ce qui a permis d'accroître le volume de production jusqu'aux années 2000. La politique européenne, en soutenant certaines productions plus que d'autres, a modelé le paysage agricole. Les grandes cultures, plus rentables que l'élevage, ont eu tendance à prendre la place des prairies naturelles. L'élevage bovin a été profondément restructuré par ces réformes.

En 2012, la production agricole française, avec une valeur au prix de base¹ de 76,1 milliards d'euros, est la première de l'Union européenne à 27. Elle contribue à concurrence de 19 % à la production européenne, suivie par l'Allemagne (14 %), l'Italie (12 %) et l'Espagne (11 %). La France dispose de la plus vaste superficie agricole utilisée, soit 16 % de la superficie européenne. La sole en céréales et oléoprotéagineux est également la plus étendue.

La France représente aussi 8 % de l'emploi agricole européen en 2011, et n'arrive ainsi qu'au 22^e rang. Elle se situe loin derrière les nouveaux entrants des années 2000 dont la population agricole est encore importante.

Ces caractéristiques sont le résultat d'un long processus entamé dès l'après-guerre, mais également le fruit des orientations de la politique agricole commune (PAC) tout au long des trente dernières années.

La PAC a accompagné la mutation de l'agriculture française

La politique agricole commune a été mise en place suite à la signature du traité de Rome en mars 1957. L'objectif était d'assurer l'indépendance alimentaire des pays fondateurs, en favorisant l'accroissement de la productivité, en assurant un niveau de vie suffisant à la population agricole, en veillant à la stabilité des marchés et en garantissant la sécurité alimentaire à des prix raisonnables pour les consommateurs. Au début des années 1970, la Communauté européenne est devenue autosuffisante et la plupart de ces objectifs ont été atteints. En revanche, au cours des décennies suivantes, sont apparus des excédents dont le financement a pesé de plus en plus lourd.

Au cours des années 1980, des ajustements se sont avérés nécessaires au niveau budgétaire comme dans la maîtrise des marchés. Ils se sont traduits, entre autres, par la mise en place de quotas laitiers (1984) et par un contingentement de la production de céréales et oléagineux via les quantités maximales garanties (1988). Ces réformes se sont révélées peu efficaces et une nouvelle réforme de fond est devenue nécessaire.

* Pascale Pollet, SSP.

1. Montant que le producteur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service produite, diminué des impôts sur les produits et augmenté des subventions sur les produits. Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément.

En 1992, des changements majeurs ont été introduits. Ils ont concerné, entre autres, le secteur des céréales, des oléagineux et des protéagineux (COP) et celui des productions bovine et ovine. Ils ont consisté essentiellement en une baisse importante des prix garantis, compensée en grande partie par l'octroi ou la revalorisation d'aides directes aux producteurs, et en la mise en place de mécanismes destinés à limiter la surproduction (mise en jachère obligatoire de 15 % des surfaces en COP). Les nouvelles aides directes n'étaient plus proportionnelles aux quantités produites, mais aux surfaces cultivées et au nombre d'animaux présents. Elles ont préfiguré d'une certaine façon le « découplage » entre aide et production qui caractérise la PAC d'aujourd'hui. Suite à la réforme de 1992, les marchés ont retrouvé un équilibre avec des stocks publics réduits.

À la fin des années 1990, un nouveau tournant s'est amorcé pour la PAC, qui a dû s'adapter aux contraintes internationales émergentes dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). À l'issue du cycle de l'Uruguay, le GATT a imposé à l'Union européenne, pour la période 1995-2000, de limiter le montant des soutiens accordés à son agriculture, de réduire la protection extérieure aux frontières et les exportations subventionnées. La perspective de l'entrée de dix nouveaux États membres a par ailleurs incité la Commission européenne à envisager une nouvelle baisse des prix agricoles garantis pour les rapprocher de ceux pratiqués dans ces pays.

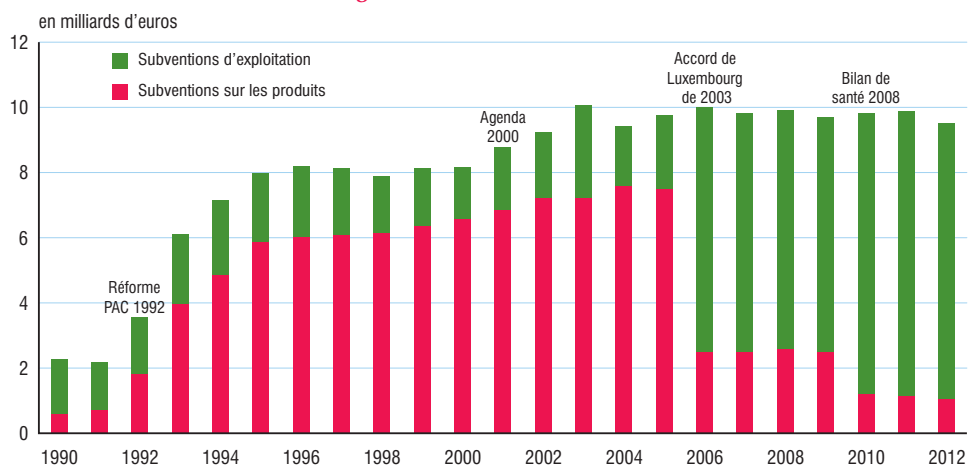
En conséquence, en 1999, l'Europe a réformé une deuxième fois sa politique agricole. Les principes de « l'Agenda 2000 » ont renforcé les orientations de 1992 : poursuite des baisses de prix garantis pour les principaux produits agricoles avec, en contrepartie, une augmentation des aides directes aux producteurs. Des mesures de développement rural ont été introduites et ont constitué ce qui est devenu quelques années plus tard le « second pilier » de la PAC. La réforme de 1999 a permis de rééquilibrer les marchés agricoles tout en maintenant les revenus, dans le respect désormais des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Cependant, « l'Agenda 2000 » comportait une clause de réexamen à mi-parcours de la PAC pour poursuivre certaines baisses de prix.

Des aides européennes de plus en plus éloignées de la production

La nouvelle réforme de la PAC en 2003 a eu pour objectif essentiel de fournir des marges de manœuvre à la Commission européenne dans la perspective d'un nouveau cycle de négociations internationales. D'autres facteurs internes ont également contribué à une remise en cause profonde des dispositifs existants. En effet, la succession de plusieurs crises en Europe (crise de la dioxine en 1999, deuxième crise de la vache folle en 2000, épizootie de fièvre aphteuse en 2001), associée à la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques engendrée par les activités agricoles, a provoqué une défiance croissante des citoyens. L'entrée imminente de dix nouveaux pays a aussi joué : le cadre budgétaire devait permettre de financer l'introduction progressive des aides pour ces pays. Le simple examen à mi-parcours prévu par « l'Agenda 2000 » s'est ainsi traduit par une réforme de grande ampleur qui a radicalement changé le mode d'allocation des aides, faisant du « découplage » et du respect de l'environnement des priorités.

Le dispositif de 2003 instaurait en effet l'octroi d'aides découplées aux exploitations, versées sans obligation de produire par le biais de droits à paiements uniques. Ceci pour inciter les agriculteurs à orienter leur activité en fonction du marché et de leur propre productivité, tout en assurant le maintien de leur revenu. Pour découpler les aides et commencer à appliquer la réforme, plusieurs options s'offraient aux différents États membres. La France a choisi le découplage partiel, un calcul des droits à paiements uniques basé sur des références historiques individuelles et une entrée en vigueur en 2006 (*figure 1*).

1. Évolution des subventions à l'agriculture



Champ : France.

Source : Insee, comptes de l'agriculture, base 2005.

Pour toucher les aides, les agriculteurs devaient respecter des exigences relatives à l'environnement, la qualité et la sécurité des aliments, la santé et le bien-être des animaux. Plus largement, la réforme de 2003 a étendu la prise en compte du deuxième pilier, celui du développement rural, en élargissant le champ d'action de la PAC : mesures pour la qualité alimentaire, mesures agro-environnementales, mesures en faveur du respect des normes, mesures en faveur des jeunes agriculteurs et mesures pour la forêt.

Le bilan de santé de la PAC de 2008 a renforcé les mesures de 2003

Un nouveau rendez-vous avait été fixé en 2008, visant à effectuer un « bilan de santé » de la PAC. Outre la suppression des jachères obligatoires, les mesures adoptées ont concerné quatre volets principaux. En premier, les aides directes devaient être totalement découplées de la production à l'horizon de 2012, exceptées la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et la prime à la brebis et à la chèvre. En deuxième, les États membres étaient invités, sans obligation, à uniformiser les montants d'aides à l'hectare. Cette mesure visait à remettre en cause l'octroi d'aides aux exploitations sur la seule base de leurs situations passées. En troisième, la modulation des aides directes du premier pilier a été renforcée, pour augmenter les fonds alloués au deuxième pilier. Les économies réalisées ont été affectées au développement rural, afin de financer des mesures relatives à l'environnement. À disposition des États membres, ces fonds pouvaient aussi être mobilisés pour accompagner la sortie des quotas laitiers. Enfin, les quotas laitiers, dont la suppression était prévue pour 2015, ont été relevés à hauteur de 1 % par an à partir de 2009.

Les États membres disposaient de marges de manœuvre importantes pour adopter ces mesures. Ils pouvaient jouer sur la répartition des aides directes des deux piliers en privilégiant certaines dispositions. Pour la France, cette révision s'est révélée délicate dans la mesure où elle était moins avancée que d'autres États dans le processus de réforme et qu'elle se caractérisait par une grande diversité de situations productives et territoriales. La redistribution des soutiens a bénéficié aux éleveurs d'herbivores, notamment ceux engagés dans des systèmes extensifs. Elle s'est traduite par un transfert de fonds au profit des régions herbagères, et

principalement des zones de montagne. À l'issue de cette nouvelle vague de mesures, ne sont restées couplées à la production qu'une partie de la prime aux vaches allaitantes, la prime ovine et caprine et quelques autres primes moins importantes.

Au fil des réformes, l'agriculture européenne est devenue plus réactive aux signaux des marchés et sa politique s'est davantage orientée vers le respect de l'environnement et le développement des territoires. Une nouvelle réforme visant une redistribution plus homogène des aides directes est en cours en 2013, avec comme contrainte une baisse du budget européen consacré à la PAC.

En France, une production agricole en hausse jusqu'aux années 2000

Les orientations de la politique européenne ont constitué un cadre de fond qui a accompagné et influencé les mutations de l'agriculture française, alors que celle-ci a poursuivi tout au long des trente dernières années sa modernisation. Dans la continuité des décennies précédentes, le progrès technique a en effet continué de substituer au travail humain une mécanisation de plus en plus sophistiquée. Dans le même temps, la recherche agronomique a créé de nouvelles variétés végétales et de nouvelles races animales dont les rendements n'ont cessé d'augmenter. Elle a fourni par ailleurs aux agriculteurs des modes de production plus économes en intrants.

Ces améliorations ont permis d'augmenter la production agricole de 0,7 % par an en volume entre « 1980 »² et « 2011 ». La production agricole a crû assez régulièrement jusqu'à la fin des années 1990. Elle est globalement stable depuis, même si elle fluctue fortement d'une année sur l'autre au gré des crises alimentaires, des épizooties et des crises de confiance des consommateurs.

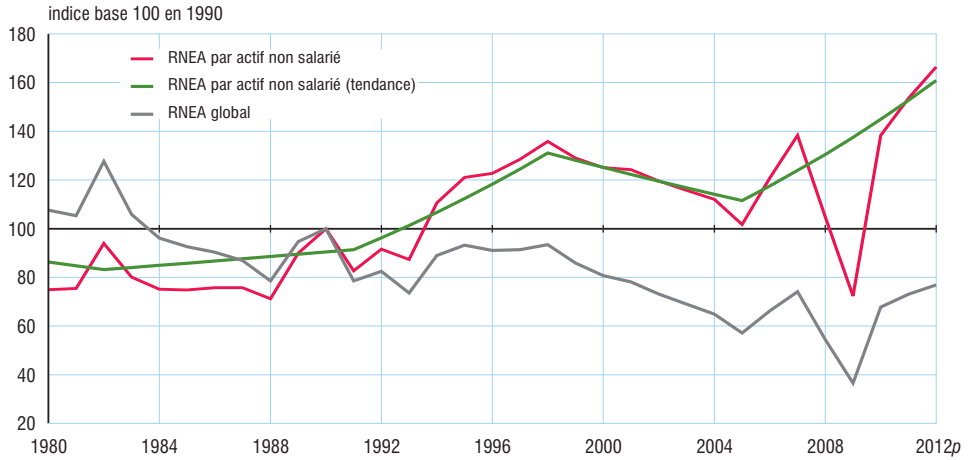
Après déduction des consommations intermédiaires, la valeur ajoutée de la branche a crû, elle, de 1,3 % par an en volume. La valeur ajoutée est plus dynamique que la production, grâce à une meilleure maîtrise des consommations intermédiaires. Depuis le milieu des années 1990, les producteurs gèrent mieux leur consommation d'intrants, et ils ont intégré les progrès réalisés en matière de semences ou de sélection de races pour le cheptel laitier ou à viande. Les mesures prises dans le cadre agro-environnemental ont aussi visé à adopter des modes de production plus respectueux de l'environnement.

En valeur, toutefois, la valeur ajoutée agricole a progressé à peu près au même rythme (+ 1,2 % par an). Les prix de la valeur ajoutée agricole, au-delà d'importantes fluctuations, ont nettement moins augmenté en trente ans que ceux des autres branches économiques. Ce phénomène, qui dépasse le cadre de la France, rend compte de la modernisation de l'agriculture. De ce fait, en France, la part de la valeur ajoutée agricole dans l'ensemble de l'économie est passée de 6,2 % en « 1980 » à 2,6 % en « 2011 ».

Quant au revenu net d'entreprise agricole, il a baissé tendanciellement au cours des trente dernières années, avec des fluctuations importantes liées aux volumes et aux prix de la production, à ceux des intrants et aux subventions (*figure 2*). Rapporté au nombre d'actifs non salariés, l'évolution est moins défavorable, du fait de la diminution tendancielle de la population agricole. Les prix à la production ont joué négativement jusqu'au milieu des années 2000. Depuis 2007, ils tendent à remonter et à soutenir le revenu agricole. Les subventions constituent un soutien important au revenu agricole depuis la fin des années 1990. Au début des années 2010, les aides découplées représentent 71 % du total des aides.

2. Dans les développements qui suivent, les calculs d'évolution sont faits en utilisant des moyennes triennales. L'utilisation des seules années de début et de fin de période pourrait en effet fausser le calcul des tendances du fait du caractère fluctuant de la production agricole. Ces moyennes triennales centrées sur l'année *n* sont marquées « *n* ».

2. Évolution du revenu net d'entreprise agricole (RNEA) en termes réels



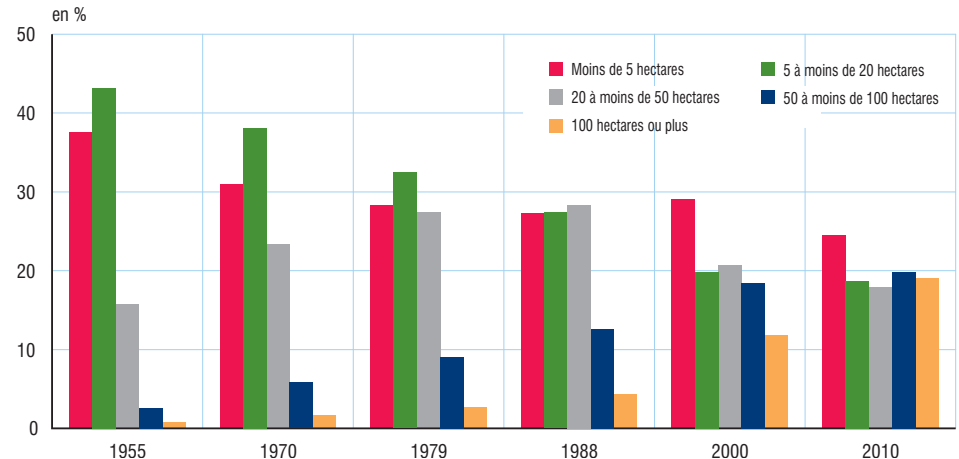
Champ : France.

Sources : Insee, comptes de l'agriculture, base 2005, calculs SSP.

Des exploitations moins nombreuses, plus grandes et plus spécialisées

En trente ans, les conditions de production de l'agriculture ont évolué très fortement. Entre 1979 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles est passé d'environ 1,2 million à 490 000 ; il avait déjà été divisé par deux entre 1955 et 1979. La taille des exploitations, par contre, s'est nettement agrandie (figure 3). Ainsi, en 1979, 88 % des exploitations agricoles étaient de petites exploitations, utilisant une superficie agricole inférieure à 50 hectares (ha). Les exploitations moyennes, de 50 à moins de 100 ha, représentaient seulement 9 % du parc et les grandes exploitations, de 100 ha ou plus, comptaient pour moins de 3 %. Trente et un ans après, le paysage agricole est très différent : les petites exploitations ne constituent plus que six dixièmes du parc, alors que les moyennes et les grandes en constituent à parts égales les quatre dixièmes restants. Les très petites exploitations, de moins de 5 ha, représentent encore, en 2010, un quart du parc.

3. Répartition des exploitations selon la surface agricole



Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, recensements agricoles.

La superficie agricole utilisée ne reflète toutefois qu'un aspect de la taille des exploitations. Ce critère est en effet peu adapté pour les productions dites « hors sol » (productions qui ne font pas appel à l'utilisation de terres ou de prés ; par exemple l'élevage de poules en batterie ou de vaches laitières à l'étable). De fait, certaines exploitations à faible surface agricole peuvent générer une production en valeur importante, comme les élevages porcins par exemple. Ainsi, au-delà de la surface, les exploitations agricoles se sont également agrandies en termes de production brute standard. On entend par là le potentiel de production de l'exploitation compte tenu de ses structures productives. En 2010, les petites exploitations « au sens économique », celles dont la production brute standard est inférieure à moins de 25 000 euros, constituent un peu plus du tiers des exploitations agricoles. En 1988, en euros constants, cette même catégorie d'exploitation constituait près de la moitié du parc. Ce sont les exploitations moyennes (de 25 000 à moins de 100 000 euros) et grandes (100 000 euros ou plus) qui représentent désormais près des deux tiers du parc. Ces deux catégories d'exploitations concentraient déjà 93 % du potentiel productif en 1988 et en concentrent désormais 97 % (figure 4).

4. Importance des moyennes et grandes exploitations, spécialisées ou non

en %

	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	53,1	58,2	63,7
Production brute standard	92,8	96,1	97,2
Superficie agricole utilisée	84,8	91,7	93,1
Main-d'œuvre totale en UTA ¹	77,6	84,9	86,7
Surfaces en céréales	90,3	94,9	96,2
Surfaces en vignes	89,4	94,2	96,1
Surfaces en légumes en maraîchage	94,0	95,2	97,1
Surfaces en vergers	88,3	89,7	89,6
Nombre de vaches laitières	95,7	99,0	99,5
Nombre de vaches allaitantes	77,5	88,9	92,3
Nombre de brebis mères	77,0	84,1	87,2
Nombre de porcs	98,7	99,7	99,8
Nombre de volailles	97,3	98,9	99,6

1. Unité de travail annuel (équivalent temps plein de l'agriculture).

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, recensements agricoles.

Le potentiel de production est plus élevé en moyenne pour les exploitations les moins liées au sol : élevages porcins et avicoles, maraîchage et floriculture. À l'inverse, il est le plus faible pour les exploitations les plus extensives : élevages ovins et bovins à viande. Mais, pour toutes les spécialités, le potentiel productif se concentre de plus en plus dans les moyennes et grandes exploitations.

Par ailleurs, les exploitations tendent à se spécialiser, c'est à dire à consacrer au moins deux tiers de leur potentiel productif à une production particulière ou à un groupe de productions. Entre 2000 et 2010, la part des exploitations spécialisées progresse dans toutes les productions à l'exception des légumes. La production la plus concentrée est la vigne, alors que l'une des mieux répartie est la production céréalière.

Moins de prairies et davantage de grandes cultures

Depuis l'après-guerre, l'ensemble de la superficie agricole utilisée n'a cessé de se réduire, de presque 6 millions d'hectares au total. Entre 1980 et 2010, elle a diminué de 2,8 millions d'hectares. Ce mouvement s'est toutefois ralenti au fil des décennies : la surface totale a diminué au rythme moyen de 104 000 hectares par an dans les années 1980,

87 000 dans les années 1990 et 63 000 dans les années 2000. Parallèlement, les terres ont été redistribuées entre les différentes productions, au profit des productions les plus rentables (figure 5). La superficie des grandes cultures (céréales, oléagineux...) n'a cessé d'augmenter entre 1980 et 2000, avant de se réduire dans les années 2000. Cette évolution s'est faite au détriment des cultures fourragères, dont la sole a régressé de 3,8 millions d'hectares en trente ans. Toutefois, depuis 2000, les parts respectives des surfaces en grandes cultures et en cultures fourragères sont stables (respectivement 45 % et 49 %).

5. Évolution des principales cultures et des cheptels depuis 1980

	1980	1990	1995	2000	2010
Surfaces (en milliers d'hectares)					
Grandes cultures	11 468	12 530	13 123	13 347	13 025
Céréales	9 892	9 031	8 257	9 076	9 231
Plantes sarclées (betteraves, pommes de terre)	774	638	620	573	541
Oléagineux	506	1 916	1 932	2 010	2 233
Protéagineux	75	713	588	467	397
Jachères	221	233	1 725	1 221	623
Cultures fourragères (prairies et autres fourrages)	18 142	16 196	15 227	15 078	14 322
dont : fourrages annuels	1 410	1 817	1 608	1 435	1 428
Autres cultures	2 134	1 870	1 809	1 540	1 569
dont : vignes	1 157	952	915	897	796
Surface agricole utilisée (total)	31 744	30 596	30 158	29 965	28 916
Effectifs (en milliers de têtes)					
Bovins	23 548	21 401	20 540	21 256	19 444
Vaches laitières	7 346	5 303	4 516	4 324	3 712
Vaches nourrices	2 901	3 708	4 139	4 253	4 179
Ovins	13 006	11 390	10 287	9 494	7 905
Porcins	11 563	12 251	13 844	14 934	14 181
Equidés dans les exploitations agricoles	321	345	382	454	453
Caprins	1 243	1 238	1 194	1 313	1 394
Volailles	173 485	198 409	211 157	205 263	218 868

Champ : France métropolitaine.

Source : Agreste, statistique agricole annuelle.

La réduction de la sole fourragère s'est accompagnée d'une baisse des effectifs de bovins et d'ovins. Les effets de la PAC et la dynamique du marché européen expliquent en grande partie ces évolutions. En trente ans, le troupeau de bovins a perdu environ 4 millions de têtes, du fait de la réduction du nombre de vaches laitières : d'une part, l'introduction des quotas laitiers à partir de 1984 a limité la production de lait ; d'autre part, la hausse des rendements a permis de produire davantage avec moins d'animaux. En revanche, le nombre de vaches nourrices a progressé de plus d'un million de têtes, une évolution encouragée par les mesures de la PAC telles que la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. Le troupeau d'ovins a quant à lui perdu plus de 5 millions de têtes, la France ayant subi la concurrence de certains partenaires européens comme l'Irlande ou la Grande-Bretagne, mais aussi d'autres grands producteurs comme la Nouvelle-Zélande. Enfin, entre 1980 et 2000, la production porcine a progressé, portée par le modèle de production breton pour le porc ; la production avicole, elle, a été dynamisée par la hausse de la consommation française et internationale. Mais pendant les années 2000, la production porcine marque le pas, le modèle breton se heurtant aux problèmes de pollution, et la production avicole subit la concurrence internationale et européenne.

Au sein des grandes cultures, l'allocation des terres entre les différentes productions végétales a varié en fonction des dispositions de la PAC. En trente ans, alors que la superficie totale consacrée à ces productions augmentait d'environ 1,5 million d'hectares, la part des céréales a chuté de 86 % en 1980 à 63 % en 1995, avant de remonter à 71 % en 2010. La part de la surface réservée aux oléagineux et aux jachères a quant à elle fluctué fortement. Dans les années 1980, le renforcement des aides à la production d'oléoprotéagineux a favorisé l'augmentation massive de la sole correspondante, qui a crû d'environ 400 000 ha en 1980 à plus de 2 millions d'ha en 2000. Puis, la réforme de 1992 a contraint les producteurs à mettre en jachère une part minimum des terres consacrées aux céréales et oléoprotéagineux, favorisant la progression des surfaces en jachère au milieu des années 1990. Avec « L'Agenda 2000 », cette part a été réduite et la tendance se poursuit dans les années 2000.

Une production accrue sur une surface totale réduite

Malgré une surface totale en décroissance, les agriculteurs ont développé le potentiel de production en améliorant les rendements, si bien que la production de grandes cultures a augmenté continûment. Notamment, à travers une sélection accrue des plantes, ils ont disposé de variétés très productives.

Depuis 1980, la production de blé tendre a progressé de 46 %. Les rendements n'ont cessé de croître jusqu'à la fin des années 1990, avant de se stabiliser. Entre 1990 et 2010, le rendement du maïs grain a augmenté d'environ 25 quintaux par hectare (q/ha) et celui de l'orge a gagné 5 q/ha. Ces hausses ont été largement acquises avant 2000, comme pour le blé tendre.

Pour augmenter les rendements, à partir des années 1960, les agriculteurs ont recouru massivement aux engrais et notamment à l'azote. La quantité d'azote par quintal de blé s'est encore accrue au cours des années 1980 avant de régresser en fin de décennie. Pour la plupart des grandes cultures, les agriculteurs ont progressivement rationalisé les dosages. Depuis la fin des années 1990, dans un contexte de stagnation des rendements et de plus grande volatilité des prix agricoles et des matières premières, les agriculteurs ont par ailleurs adopté des pratiques plus économes en intrants. Ainsi, pour la fertilisation, les dosages ont été mieux adaptés aux situations agronomiques et climatiques.

Les rendements ont été également accrus par les progrès en matière de mécanisation, à travers surtout l'amélioration qualitative des machines. Quantitativement, en effet, l'essentiel de l'effort a été fait pendant les années 1970, puis les achats se sont réduits au cours des années 1980 et se sont stabilisés ensuite. Ils sont toutefois repartis à la hausse depuis 2010, favorisés par l'augmentation du revenu agricole. Depuis 1980, les progrès de mécanisation sont avant tout qualitatifs : ils se mesurent à l'augmentation de la puissance des machines, à la fréquence de leur renouvellement et à la complexité des tâches réalisées. Comme les nouveaux matériels agricoles sont très onéreux, les agriculteurs se regroupent de plus en plus souvent en coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) pour utiliser le matériel en commun : le nombre de Cuma passe de 11 900 en 1988 à 13 400 en 2009.

Une population agricole en baisse, des exploitants plus diplômés

Au cours des trente dernières années, dans la lignée des décennies précédentes, l'emploi agricole s'est fortement réduit. Le nombre d'unités de travail agricole (UTA), une unité correspondant à l'équivalent d'une personne travaillant à temps plein pendant toute l'année, a diminué de 56 % entre 1980 et 2010. Parallèlement, la part des non-salariés a reculé au profit de celle des salariés. En 1980, les non-salariés représentaient 83 % de la main-d'œuvre totale ; en 2010, ils ne sont plus que 65 %.

En 2010, 966 000 personnes travaillent de manière régulière dans les exploitations de France métropolitaine, à temps plein ou partiel. Le nombre de ces actifs permanents a baissé de 52 % en vingt ans, comme le nombre d'exploitations. En 2010, les trois quarts des actifs permanents travaillent dans les grandes ou moyennes exploitations (au sens économique), en qualité d'exploitant ou de coexploitant (59 %), d'aide familial (20 %) ou de salarié permanent non familial (21 %).

Depuis les années 1980, le salariat, qu'il soit permanent ou saisonnier, s'est développé et tend à se substituer à la main-d'œuvre familiale. Ainsi la part en UTA des aides familiaux dans l'emploi agricole a diminué dans les moyennes et grandes exploitations, de 35 % en 1988 à 11 % en 2010 (figure 6). Parallèlement, la part de la main-d'œuvre salariée permanente a augmenté de 12 % en 1988 à 19 % en 2010. Du fait du développement du salariat, la part des actifs à temps complet a augmenté : de 42 % des actifs permanents en 1988 à 53 % en 2010. Enfin, la part des travailleurs saisonniers ou occasionnels s'est accrue de 7 % en 1988 à 11 % en 2010. Le secteur des fruits et légumes et la viticulture ont souvent recours à ce type de main-d'œuvre.

6. Emploi dans les exploitations agricoles

	Moyennes et grandes exploitations			Petites exploitations
	1988	2000	2010	2010
Chefs d'exploitation et coexploitants ¹	498	435	373	72
Aides familiaux ²	385	149	69	18
Salariés permanents non familiaux	129	132	123	5
Actifs permanents	1 012	716	565	95
Saisonniers	73	90	75	4
ETA et Cuma ³	5	7	11	1
Ensemble France métropolitaine	1 090	813	651	100
Ensemble France	...	834	670	116

1. Y compris conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-mêmes coexploitants.

2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

3. ETA : entreprises de travaux agricoles, Cuma : coopérative d'utilisation de matériel agricole.

Champ : France.

Source : Agreste, recensements agricoles.

Le profil des exploitants agricoles s'est également transformé. Comme l'ensemble de la population active française, cette population a vieilli. Elle s'est également féminisée. Entre 1988 et 2010, la proportion de femmes chefs d'exploitation ou coexploitantes est passée de 15 % à 27 %. Les femmes succèdent plus souvent à leur mari sur l'exploitation quand celui-ci prend sa retraite. Par ailleurs, suite à la loi d'orientation agricole de 1980, elles ont pu devenir coexploitantes, statut plus favorable que celui d'aide familiale en matière de protection sociale. Enfin, en 1999, le statut de conjoint-collaborateur a remplacé celui de conjoint participant aux travaux. La féminisation transforme l'activité agricole traditionnelle en la diversifiant (accueil à la ferme, transformation, vente directe...), ce qui permet d'apporter un complément de revenu.

Au cours des dernières décennies, le niveau de formation des chefs d'exploitation et coexploitants a beaucoup augmenté. En 2010, 17 % d'entre eux ont un diplôme d'études supérieures contre seulement 4 % en 1988. De même, 21 % possèdent un diplôme de niveau bac en 2010 contre 7 % en 1988. Les jeunes agriculteurs, âgés de moins de 40 ans, sont ainsi mieux formés que leurs aînés. Ils disposent même d'un niveau de formation supérieur à celui de l'ensemble de la population active du même âge. De fait, la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs est conditionnée à un niveau de formation de plus en plus élevé. Les diplômés du supérieur sont plus fréquemment à la tête d'exploitations de grandes cultures que d'un élevage bovin.

De l'exploitation familiale à l'entreprise agricole

Plus grandes, plus spécialisées, plus modernes et productives, dirigées par des exploitants de plus en plus diplômés, les exploitations agricoles ressemblent de moins en moins aux exploitations familiales de l'après-guerre. Leur statut juridique a d'ailleurs évolué (figure 7). Entre 1988 et 2010, le nombre d'entreprises individuelles a baissé de 64 %, alors que celui des sociétés a augmenté de 124 %. Les entreprises individuelles restent majoritaires dans l'ensemble des orientations productives, en dehors du secteur laitier, mais la part des sociétés n'en a pas moins crû de 7 % à près de 30 %. La superficie agricole utilisée par les formes sociétaires dépasse en moyenne celle des exploitations individuelles. Selon l'orientation de la production, elle peut être plus de trois fois plus élevée.

7. Statut juridique des exploitations

	en milliers d'exploitations		
	1988	2000	2010 ¹
Exploitants individuels	946,1	537,6	339,9
Formes sociétaires et diverses	65,5	123,6	146,6
EARL	1,6	55,9	78,6
GAEC	37,7	41,5	37,2
<i>dont : GAEC laitier</i>	0,4
Société civile (SCEA, ...)	9,9	17,3	23,7
<i>dont : SCL</i>	0,5
SA, SARL	2,1	5,0	6,1
Groupement de fait	14,2	3,9	1,0
Autres statuts ²	5,2	2,6	3,5
France métropolitaine	1 016,8	663,8	490,0
France	1 067,1	698,5	514,7

1. À partir du recensement agricole 2010, une exploitation agricole correspond à un seul numéro d'établissement dans le répertoire Sirène.

2. Autre personne physique ou morale.

Champ : France.

Source : Agreste, recensements agricoles 1988, 2000 et 2010.

Le mode de faire-valoir des terres, soit le type de relation entre le propriétaire des terres et l'exploitant qui en a la jouissance, témoigne aussi de la recherche d'agrandissement. En 2010, le fermage, qui consiste à louer des terres à un tiers ou un associé, est devenu le mode de faire-valoir le plus répandu, devant le faire-valoir direct, cas où le propriétaire exploite lui-même sa terre. Ainsi, 28 % des exploitants agricoles louent la totalité de leurs terres et 40 % en louent au moins une partie en complément de leurs propres terres. Le fermage concerne plus des trois quarts de la superficie agricole utilisée. Minoritaire pour les petites exploitations, sa part augmente avec la dimension économique et atteint 85 % pour les plus grandes. Les terres louées auprès de tiers constituent près de 80 % des fermages, tandis que les 20 % restantes correspondent aux terres louées par des exploitations de forme sociétaire auprès de leurs associés. Chez les jeunes exploitants (moins de 40 ans), les surfaces en fermage auprès de tiers représentent 70 % de la surface agricole, l'achat de terres étant pour eux un investissement trop lourd. ■

Pour en savoir plus

Bentoudja L., « Une redistribution des aides en faveur des élevages d'herbivores », *Agreste Primeur* n° 259, avril 2011.

Borzeix V., Codron S., Laureau D., Seban S., « Pourquoi une nouvelle réforme de la politique agricole commune ? Historique de la négociation, contenu de la nouvelle PAC et mise en œuvre en France », Ministère de l'Agriculture, *Notes et études économiques* n° 25, août 2006.

Chatellier V., « La PAC et ses mécanismes actuels et futurs de régulation des marchés agricoles », Ministère de l'Agriculture, *Notes et études socio-économiques* n° 34, décembre 2010.

Desriers M., « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiements uniques », *Agreste Cahiers* n° 2, juillet 2007.

Dussol A-M., Hilal M., Kroll J-C., « 30 ans de PAC : plus de grandes cultures, moins de fourrages, autant de disparités géographiques », *Agreste Cahiers* n° 3, juillet 2003.

Lefèbvre L., « Engrais minéraux azotés : ajustement des apports », *Agreste Primeur* n° 291, octobre 2012. Ministère de l'Agriculture, *GraphAgri 2012 - L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires*, Agreste.

Ministère de l'Agriculture, *Le monde agricole en tendances - Un portrait social prospectif des agriculteurs*, La Documentation française, 2012.

SSP - Insee, « Les comptes prévisionnels de l'agriculture française pour 2012 », *Agreste Les Dossiers* n° 15, janvier 2013.
